

**COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PARTICIPATION  
A UNE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE A L'ETRANGER**

(En application des Arrêtés N° 2010 du 29 /12/2014 et N° 327 du 09/07/2015  
et de l'Instruction N°02 du 14/06/2017 relatifs au Perfectionnement à l'Etranger)



**Sont concernés les Enseignants chercheurs et les Etudiants non salariés inscrits en Doctorat.**

- 1- Une demande de participation adressée au Président du Comité scientifique de Département:
  - a) Pour les Enseignants chercheurs une demande de participation **motivée** qui doit être visée par le comité scientifique de Département (CSD) et par le Conseil scientifique de l'établissement.
  - b) Pour les Etudiants doctorants non salariés une demande de participation **revêtue des avis de leurs Directeurs de Thèse et des accords** du comité scientifique de Département (CSD) et du Conseil scientifique de l'établissement.
- 2- Une lettre d'invitation à communiquer (dans le cadre d'une manifestation scientifique internationale).
- 3- La lettre sur laquelle sont fixés les Frais d'inscription.
- 4- Les deux dernières Inscriptions consécutives en Thèse de Doctorat (**Année universitaire en cours et la précédente**). Sont concernés par ce point les Etudiants doctorants non salariés inscrits régulièrement en Thèse de Doctorat.
- 5- Une Attestation de non activité (délivrée par la Mairie), accompagnée d'Attestations de non affiliation à la CASOREC et à la CASNOS, pour les Etudiants non salariés inscrits régulièrement en Thèse de Doctorat.
- 6- L'Article retenu pour la communication.
- 7- La Fiche de Renseignements (imprimé disponible au niveau de la PG du Département).
- 8- Engagement (à utiliser le model-type propre à chaque catégorie)
- 9- Un cheque barré.
- 10- Le PV ou l'extrait de PV de la Réunion du Comité Scientifique de Département (accordant la participation à la Manifestation scientifique) accompagné de l'Etat nominatif (conforme au model-type).

**NB :**

**I) Avant le départ à la Manifestation Scientifique le bénéficiaire est tenu :**

de remettre **immédiatement après le change**, au service de la coopération et des relations extérieures de la faculté, un **exemplaire de la Décision d'envoi en Perfectionnement et une copie du Bordereau de vente de devises** [Sur les trois (03) Exemplaires de la Décision d'envoi remis par l'administration au bénéficiaire pour l'opération de change, un (01) exemplaire sera retenu par la Banque et les deux (02) autres, visés par cette dernière, seront rendus au bénéficiaire accompagnés d'un Bordereau de vente de devises].

**II) Au retour de la Manifestation Scientifique le bénéficiaire doit déposer:**

- 1) Une attestation de participation.
- 2) 02 CD (conférence) + 02 copies de(s) la communication(s) + une copie de la couverture du proceeding accompagnée du programme.
- 3) La Décision d'envoi en Perfectionnement (Participation à une Manifestation Scientifique Internationale) visée par la Police algérienne de l'Air et des Frontières (PAF) à la sortie et à l'entrée du territoire algérien.
- 4) Le Reçu de paiement des frais d'inscription (original)
- 5) Le billet d'Avion utilisé.

**Rappel: 1)** Les dossiers de Demande sont à déposer par les candidats au niveau de la Direction du Département qui, une fois étudiés par le Comité scientifique de Département (CSD), les transmettra dans les meilleurs délais à la Direction de la Faculté accompagnés :

- a) du PV ou de l'Extrait de PV de la Réunion du CSD visé conjointement par le Président du CSD et le Chef de Département,
- b) de l'Etat nominatif (conforme au model - type établi par la PG de la Faculté) des candidats programmés pour un Perfectionnement à l'Etranger visé par le président du CSD.

Le PV ou l'Extrait de PV et l'Etat nominatif doivent porter la même date.

2) **Tout dossier non réglementaire sera rejeté. Les dossiers des candidats en situation irrégulière (documents de "change" et de retour de stage non remis, stage précédent non consommé dans les délais requis, autres...) ne seront pas pris en considération.**